

LE GENDER MAINSTREAMING UNE NOUVELLE TENDANCE DANS LA POLITIQUE D'EGALITE DES CHANCES

Comme il a été souligné dans l'analyse « Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes », pour tenter de mettre en place une réelle politique d'égalité entre les deux sexes, de nouvelles notions aux noms parfois quelque peu barbares sont apparues ces dernières années. Derrières ces concepts parfois difficiles à comprendre, se cache en réalité un but évident : valoriser la place et la condition de la femme dans la sphère publique. Accès aux mêmes droits, aux mêmes fonctions que les hommes mais aussi traitement équitable et représentation égale sont autant d'exemples qui justifient la mise en œuvre d'une politique d'égalité des chances entre les sexes.

Pour tenter d'y parvenir, depuis quelques années un nouveau concept est apparu dans le langage de la politique d'égalité des chances : le *mainstreaming* et plus particulièrement le *gender mainstreaming*. Plus qu'un nouveau concept, c'est d'une véritable tendance qu'il faut parler. Avec un nom à consonance anglophone comme celui-là, nul doute qu'il n'a pas vu le jour dans notre pays, c'est la raison pour laquelle, nous pouvons ici nous interroger sur ses origines et sur la pertinence d'être arrivé jusqu'à nous.

Quelles sont les origines du concept ?

C'est au niveau international que tout commence. Faisant suite aux travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur les femmes de Nairobi (1985), la Commission de la Condition de la femme des Nations Unies a publié un texte (une résolution). Suite à cette conférence, le nouveau concept de *gender mainstreaming* ou d'approche intégrée de l'égalité apparaît dans divers documents internationaux.

La Conférence des Nations Unies sur les femmes de Pékin (1995) voit l'adoption d'un programme d'action entérinant le concept d'approche intégrée. Ainsi, le Programme d'Action de la quatrième Conférence sur les femmes de Pékin évoquait la possibilité pour chaque Etat, d'avoir un instrument « *chargé de la promotion de la femme, qui soit la principale entité de coordination des politiques nationales* ». Il est également précisé dans ce document : « *des tels mécanismes ont pour tâche essentielle d'appuyer l'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les secteurs et dans toutes les entités de l'Etat (art 201)* ».

Signalons encore qu'en 1995, un groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité est constitué sous l'égide du Conseil de l'Europe. L'approche intégrée de l'égalité est ainsi définie : « *L'approche intégrée consiste en la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques* ». Le rapport final de ce groupe d'experts précisait que les politiques et méthodes utilisées antérieurement en vue de tenir compte du déficit

d'égalité dont les femmes souffraient avaient visé principalement les femmes et non la société dans son ensemble. Un tel mode d'approche du problème avait conduit à un échec et à la nécessité d'appliquer de nouvelles méthodes et stratégies.

La communication du 21 février 1996 de la Commission européenne définit ainsi le mainstreaming : « ...mobiliser explicitement en vue de l'égalité l'ensemble des actions et politiques générales, en introduisant dans leur conception de façon active et visible l'attention à leurs effets possibles sur les situations respectives des femmes et des hommes ' gender perspective ' »¹. Ainsi pour la Commission européenne, promouvoir l'égalité ne se circonscrit pas à mettre en œuvre des actions positives mais à prendre en compte systématiquement une approche respectueuse des besoins féminins et masculins dans l'ensemble des politiques et actions. Ce principe a été traduit dans des Programmes d'action.

En 1997, un guide pour évaluer l'impact selon le genre est publié par la Commission européenne. Le guide SMART (a Simple Method to Access the Relevance of Policies to Gender). Simple d'utilisation, ce guide suppose toutefois d'avoir des données sexuées. Le modèle SMART fut dépassé par la création d'un nouvel instrument méthodologique : GIA (Gender Impact Assessment). Ce dernier modèle trouve ses origines dans les études d'impact couramment effectuées dans le domaine de l'environnement. Le modèle GIA est une évaluation ex-ante : en d'autres termes, chaque proposition de politique sera étudiée et son impact sera estimé avant d'être approuvé ou mise en œuvre.

Mener à bien une politique de mainstreaming suppose l'existence d'un ensemble de conditions. Parmi ces conditions figurent : l'engagement réel et le soutien des dirigeants, une formation et sensibilisation des responsables, une détermination claire des responsabilités, des compétences en terme de genre, des ressources financières, un suivi et une évaluation. En outre, il est indispensable qu'une politique de mainstreaming soit accompagnée par une politique d'actions positives. Supprimer la politique sectorielle serait une erreur. Ces deux politiques doivent co-exister : elles sont complémentaires.

En Belgique, la première initiative sur le thème du gender mainstreaming réside dans la commande d'une recherche sur l'application de cette méthodologie aux politiques fédérales en matière d'emploi². Ensuite, dans une note au Conseil des Ministres du 26 janvier 2001, on fait état des objectifs stratégiques du Gouvernement sur le thème de l'égalité des femmes et des hommes. Le Gouvernement reconnaît : « (...) le rôle qu'il a à jouer dans la réalisation de l'égalité hommes- femmes. Le postulat à la base de cette initiative est la reconnaissance du caractère transversal de la dimension de genre. Il s'agit afin de réaliser l'égalité, de l'intégration systématique des situations, des priorités et des besoins respectifs des femmes et des hommes, à tous les niveaux des champs social, politique, économique et culturel ».

¹ (COM (96)67 final).

² Meulders Danièle (2000) , Le mainstreaming dans les politiques fédérales de l'emploi. Grille d'évaluation et obstacles statistiques au mainstreaming » Recherche réalisée dans le cadre du projet JOB et avec le soutien du Fonds Social Européen, DULBEA, ULB.

Dans ce cadre, les divers titulaires de portefeuilles fédéraux se sont engagés à formuler les objectifs à poursuivre dans chacun des départements. C'est au Cabinet de la Ministre ayant en charge la Politique d'Égalité et à la Direction de l'Égalité des chances du Ministère de l'Emploi et du Travail qu'est revenu la responsabilité d'implémenter ce dispositif. Cette initiative s'inscrit dans le suivi de décisions européennes antérieures. En vue de réaliser ce projet, les Ministres se sont fixés des objectifs stratégiques.

Une cellule qualifiée de « *cellule gender mainstreaming* » fut mise en place. Cette cellule visait à accompagner les départements et veiller à ce que les objectifs soient poursuivis. Promouvoir la collaboration des équipes constituées par les représentants des ministres et les fonctionnaires des administrations figurait parmi les objectifs poursuivis. Une méthodologie fut élaborée en vue d'encadrer les acteurs des administrations et des cabinets dans la réalisation des objectifs. En outre, des séances de formation sur le « *gender mainstreaming* » furent dispensées à tous les acteurs du projet. Ce projet a fait l'objet d'un rapport où les difficultés mais également les fruits du travail sont avancés³.

Quoi qu'il en soit, avoir une approche intégrée de l'égalité peut se traduire par de nombreux avantages :

- (1) des politiques mieux élaborées ;
- (2) une meilleure gestion gouvernementale par une transparence dans le processus de mise en place des politiques ;
- (3) une utilisation de toutes les ressources humaines permet d'améliorer l'élaboration et l'appréciation des politiques ;
- (4) une intégration de questions autrefois marginalisées dans le fonctionnement général de la société ;
- (5) une prise en compte de la diversité des citoyens.

Pour une mise en œuvre fructueuse de cette approche intégrée, plusieurs conditions doivent être réunies : une volonté politique ; des politiques spécifiques pour l'égalité des sexes ; des statistiques ; une connaissance détaillée des relations entre les sexes ; une connaissance des administrations, des moyens humains et financiers ; une participation féminine à la vie politique et publique ainsi qu'au processus de prise de décision. En outre, l'approche intégrée doit être soutenue par un large éventail d'acteurs au premier rang desquels les femmes.

³ « Rapport final d'évaluation de la cellule « Gender Mainstreaming » mise en place par le Gouvernement fédéral ». SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, Direction de l'égalité des chances. En collaboration avec les universités : VUB, UCL, UA, ULG et KUL, Mars 2003, 140 pages.